

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt,

le 3 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
28 OCTOBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
6 NOVEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
 En exercice : 38  
 Présents : 31  
 Votants : 36

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**  
**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**  
**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°123-2020 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES  
 ECONOMIQUES (418)**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances rappelle que, par délibération n°50-2020 en date du 10 mars 2020, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe Parcs d'Activités Economiques.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget pour permettre le versement à un exploitant agricole d'une indemnité non prévue au budget.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6045 - Achat d'études, prestations de services (terrains à aménager)	-5 000 €		
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	<b>-5 000 €</b>		
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000 €		
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000 €</b>		
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>Total Recettes d'investissement</b>	

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20201105-DM1\_PAE-BF

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Parc d'Activités Economiques (418), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/11/2020  
Le Président,

